



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 29 janvier 2021

La sécurité routière dans les Hauts-de-Seine : bilan de l'année 2020.

Dans les Hauts-de-Seine, le bilan de la sécurité routière pour l'année 2020, se caractérise globalement par **une baisse de l'accidentalité** :

- 22 tués : 10 piétons, 8 usagers de deux-roues motorisés, 1 passager de véhicules légers et 3 cyclistes. Les accidents mortels ont concerné 10 seniors, public qui demeure le plus vulnérable. Ce chiffre est similaire à l'année 2019.
- Sur les 22 personnes tuées, 10 victimes résidaient dans les Hauts-de-Seine.
- Les accidents mortels ont pour origine les refus de priorité, l'alcool, les dépassements dangereux, la vitesse excessive ou inadaptée, la consommation de stupéfiants et les mauvaises conditions de circulation.
- Au cours de l'année 2020, le nombre d'accidents corporels a lui significativement baissé : 1872 en 2020 contre 2 534 en 2019. Le nombre de blessés a également fortement diminué : 2110 en 2020 contre 2 873 en 2019.

En ce qui concerne les **contrôles** et les **procès-verbaux**, on dénombre :

- 646 contrôles positifs à l'alcool
- 537 contrôles positifs aux stupéfiants
- 4 563 procès-verbaux pour excès de vitesse.

Enfin, les **suspensions de permis de conduire** s'élèvent à :

- 399 pour alcoolémie
- 148 pour stupéfiants
- 75 pour excès de vitesse.

Les effectifs de la Direction territoriale de sécurité de proximité (DTSP) des Hauts-de-Seine, de la compagnie territoriale de circulation et de sécurité routières de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) et de la CRS autoroutière sont mobilisés à cet effet.

Leurs efforts se maintiendront en 2021. La vigilance sera particulièrement portée sur les infractions liées aux comportements dangereux : alcoolémie et consommation de stupéfiants, excès de vitesse et usage du téléphone portable au volant.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.22.60 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr